

REUNION DU 14 décembre 2011

Le quatorze décembre deux mille onze à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL, Maire.

Date de la convocation : 06/12/2011

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents : 10 ; Votants : 11

Conseillers présents : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Bernadette AUGEREAU, René CORVAISIER, Roseline CAUGANT, François DUVAL, Daniel BOUILLIS, Marielle VIRLOUP -

Conseiller(s) absent(s) : Christine THUAL qui a donné procuration à Yves Ruellan,; Fabien LETANOUX, Virginie CHENEL, Eric Thébault, excusés -

Secrétaire : Bernadette AUGEREAU-

Ordre du jour : - Rénovation des sanitaires de l'école : esquisse des travaux ; maîtrise d'œuvre ; demandes de subventions ; divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 09/11/2011 et signent le registre des délibérations.

Hommage au Père Joseph LEGRAND : *Le maire évoque le souvenir du père Legrand dont les obsèques ont été célébrées ce jour en l'église de St Méloir . Pendant les 22 ans passés dans la commune, en qualité de prêtre résident, l'Abbé Joseph Legrand , outre sa profonde humanité , a montré son très vif intérêt pour le patrimoine local . Un recueil de ses diverses recherches sera mis en page .*

N°2011-58 :RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE – MAITRISE D'ŒUVRE ET ESQUISSE : Le bâtiment de l'école, qui date de 1975, comporte, au rez-de-chaussée, deux blocs sanitaires vétustes. Ces sanitaires sont utilisés par les élèves des cinq classes maternelles et primaires . Le conseil municipal a lancé début 2011 une consultation pour la rénovation de ces sanitaires . Le coût des travaux est estimé à 50 000€ . Mr Ruellan, Adjoint aux travaux, expose le projet de rénovation, qui répondra aux normes de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et comportera des éléments s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le maire présente l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet Atelier 4 ouest, mieux disant, d'un montant de 6 578.00€ ttc .

Après délibération , le conseil municipal ,

- Accepte le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Atelier 4 ouest ;
- Approuve l'esquisse des travaux ;
- Donne pouvoir au maire pour la poursuite du projet (demande de permis de construire, dossier de consultation des entreprises,...) ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 .

N°2011-59 : RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE– demande de subventions :

Le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux de réfection des sanitaires de l'école publique située au 2 A rue du bas champ . Ces travaux, portant sur la réfection complète des sanitaires de l'école, pourraient être réalisés pendant les vacances d'été 2012. Le coût estimatif du projet est de 50 000€ . Ce projet pourrait s'inscrire dans la liste des opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et dans le cadre de l'enveloppe locale du contrat de Région-Pays 2006-2012 . Toutefois les dossiers de demande de subventions doivent être déposés rapidement .

Après délibération, le conseil municipal, sollicite :

- * la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- * la subvention de la Région dans le cadre du contrat de Pays 2006-2012.

N°2011-60 : BUDGET PRINCIPAL 2011 – Décision Modificative n° 1/2011 :

La commune a perçu en 2009 et 2010 une subvention du Centre Communal d'Action Sociale pour la Restructuration de la mairie pour un montant total de 100 000€ . Conformément à l'instruction comptable M14 cette subvention d'équipement doit faire l'objet d'un amortissement au chapitre 041. En application de la délibération du conseil municipal en date du 04/04/2006 la durée d'amortissement est fixée à un an .Après délibération, le conseil municipal vote la modification budgétaire suivante :

* Section d'investissement : Dépenses :	
Chapitre 041 – article 1316 -15	100 000.00€
* Section d'investissement : Recettes :	
Chapitre 041 – article 1326 – 15	100 000.00€

N°2011-61 : BUDGET ASSAINISSEMENT 2011 – Décision Modificative n°1/2011 :

Au budget 2011 un premier crédit de 20 000€ à l'article 6811 du chapitre 68 et un second crédit de 15000€ a été inscrit à l'article 13918 du chapitre 13. Ces dépenses doivent être inscrites respectivement au chapitre 042 et 040 .Le conseil municipal vote la modification budgétaire suivante :

* Section de Fonctionnement :	
Dépenses : article 6811 à rattacher au chapitre 042	
Recettes : articles 771	- 14 159.70€
Article 777 rattaché au chapitre 042	+ 15 000.00€
Article 70611 (chapitre 70)	-840.30€

* Section d'Investissement :	
Dépenses : article 13918 à rattacher au chapitre 040	

N°2011-62 : INSCRIPTION ELEVE ECOLE PRIMAIRE :

Le maire fait part d'une demande d'inscription en classe de CM1 d'un enfant domicilié à Pont-Benoît en St Méloir-des-Ondes . Après délibération, vu le refus de la commune de St Méloir des Ondes de participer aux frais de scolarisation, mais considérant les attaches diverses de la famille à la commune de St Benoît, (grands-parents, propriété) le conseil municipal , autorise à titre dérogatoire la scolarisation de cet enfant.

N°2011-63 : BIBLIOTHEQUE – AIDE A L'EMPLOI DU DEPARTEMENT :

En 2009 le Département a accompagné la création d'un emploi de bibliothécaire avec le versement d'une subvention annuelle de 2 200€ pendant trois ans . Le département envisage de renouveler cette aide sous réserve de la signature d'un nouveau contrat d'objectif. Après délibération, le conseil municipal,

- sollicite le renouvellement de l'aide à l'emploi ;
- donne pouvoir au maire pour la signature du contrat d'objectif .

DIVERS :

- Vente du bâtiment communal au 9 rue du centre (ex bureau de poste) : Les éventuels acheteurs peuvent se présenter en mairie pour une visite ;
- Trafic routier : le maire communique les résultats des relevés effectués par le Département d'Ille et vilaine . Le trafic moyen journalier en 2010 est de 7 578 véhicules sur la RD 155 dans l'agglomération de St Benoît et 2 361 véhicules sur le CD 6 (st Benoît – st Méloir) .
- Illuminations de Noël : Mme Augereau indique qu'il n' y aura pas de concours cette année mais seulement une invitation à un pot le 3 février à 18h30 .
- Repas des classes 2 : Mme Caugant indique que le repas aura lieu le 30 septembre 2012 ;

Le maire,